



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**



**Accompagner les changements de  
pratiques viticoles  
et soutenir les filières favorables à la  
protection de la ressource en eau**

**PROGRAMME**  
**EAU** 2019  
**& CLIMAT** 2024





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

## Que prévoit le 11<sup>ème</sup> programme?

**Accompagner des changements pérennes de pratiques et les systèmes compatibles avec la protection de la ressource en eau.**

Peuvent être aidés :

- Les études et les expérimentations
- La formation et la sensibilisation
- L'animation et les actions d'accompagnement technique
- Les investissements liés à la production et à la transformation des productions agricoles à bas niveau d'intrants
- Les indemnités pour les changements de systèmes



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Quels dispositifs pour accompagner le développement de la viticulture à bas niveau d'intrants?

- **L'animation et le conseil individualisé** pour accompagner les viticulteurs à réduire ou à supprimer l'usage des produits phytosanitaires (aide :70% - AAP Ecophyto sur l'ensemble du bassin. 80 % dans les AAC)
- **L'aide à l'investissement** pour du matériel de substitution à l'utilisation de produits phytosanitaires et pour des aires de lavage de pulvérisateurs (40 à 60% AAP PCAE du PDRR GE/Hauts de France)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

## Quels dispositifs pour accompagner le développement de la viticulture à bas niveau d'intrants?

- L'aide à la **conversion à l'agriculture biologique** et au maintien et l'accompagnement des producteurs (conditions du PDRR GE/Hauts de France)
- des **aides à des projets soutenant la filière Champagne bio sous conditions de développement de cultures bio sur des AAC** (AAP filière GE)

Dispositifs cofinancés par l'Agence, l'Etat, la Région GE, l'interprofession, en partenariat avec les associations de producteurs et les Chambres d'agriculture et les collectivités compétentes pour l'eau potable



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

## Pourquoi l'Agence de l'eau soutient-elle certaines filières?

- Pour **lutter contre la dégradation de la ressource** en eau, notamment dans les aires d'alimentation de captage ;
- Pour **accompagner et pérenniser les évolutions de systèmes** agricoles notamment dans les aires d'alimentation de captage, en s'assurant d'une valorisation économique suffisante de ces pratiques ;

Pour cela, l'Agence agit en :

- **Aidant certaines filières à se structurer ;**
- **Aider les acteurs économiques à prendre en compte ces enjeux « Eau »**



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

# Le soutien aux « filières »

Il doit bénéficier en priorité aux secteurs à fort enjeu eau (captages, BV impactés ou milieux humides)

Il vise à encourager des cultures ou des modes de production favorables à la protection de la ressource en eau



Les systèmes de production visés ...

- les cultures BNI (luzerne, TTCR, miscanthus, sainfoin, chanvre, sarrazin, herbe).
- l'agriculture biologique

Il s'agit de favoriser les cultures à bas niveau d'impact sur la ressource et de les localiser sur les secteurs à fort enjeu « eau »

# Les projets pouvant être soutenus ?



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

eau  
seine  
NORMANDIE

**Les études** visant à étudier la faisabilité de développer des **projets de filières efficaces** : études prospectives au développement ou à l'adaptation d'une filière existante ou en devenir, études de marché, diagnostic technico-économique, adaptation du cahier des charges, études des freins au développement de la filière...

**si elles présentent un lien avec les territoires Eau.**

**L'animation** : animation de terrain pour aider au développement des nouvelles productions **sur les territoires Eau**, coordination/mise en rapport des différents acteurs mobilisés, prospection sur les AAC ....

*Dans le cadre d'un programme pluri-annuel*

**La communication, la formation et la sensibilisation** : actions complémentaires à l'animation

**Les investissements** nécessaires à la concrétisation du projet y compris les outils de 1<sup>ère</sup> transformation et dans le respect de la réglementation communautaire

Au moins 25% des productions viennent des AAC au bout de 5 ans  
Mise en place d'un suivi pendant 5 ans (sur les surfaces + fournir les contrats d'appro des territoires à enjeu)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

## Qui pourrait en bénéficier?

- Collectivités locales et leurs groupements ;
- Collectifs d'agriculteurs ;
- Acteurs des filières économiques ;
- Organismes de développement de l'agriculture ;
- Associations ...

## Pour quel montant d'aide (hors Ecophyto) ?

	Etude	Animation	Investissement
Animation pour changement de pratiques et de systèmes agricoles, en lien avec des territoires à enjeux		<b>Hors acteurs économiques : jusqu'à 80%</b> <b>Acteurs économiques : taux de l'encadrement communautaire (de 40 à 60%)</b> <i>Selon les montants de référence et plafond définis pour l'animation</i>	
Expérimentations, en lien avec des territoires à enjeux		<b>Collectivités, organismes de développement, associations : jusqu'à 80%</b> <b>Acteurs économiques : taux de l'encadrement communautaire (de 40 à 60%)</b> <i>Selon les montants de référence et plafond définis pour l'animation</i>	
Investissements liés à la transformation et à la commercialisation des productions agricoles à BNI		<b>Jusqu'à 40 % dans le respect des règles de l'encadrement communautaire</b>	



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE